

Quelle rentrée en septembre 2020 ?

Le ministère de l'éducation nationale a publié le 10 juillet 2020, une ordonnance précisant les conditions et les modalités de la rentrée scolaire de 2020. Face à une situation inédite, un effort est fait pour cibler au mieux les élèves et leurs besoins particuliers en matière pédagogique, social ou psychologique. L'Union académique PEEP d'Aix-Marseille vous en présente les grandes lignes.



1° Les objectifs prioritaires :

- Protéger la santé des élèves et du personnel.
- Développer l'esprit d'équipe.
- Inclure tous les élèves à besoins particuliers.
- Transmettre des valeurs civiques.

1° Les moyens :

- 1 688 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré.
- 1 500 000 heures supplémentaires pour l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs.
- 135 000 heures d'assistant d'éducation (AED).
- Les classes de CP et CE1 à 24 élèves maximum.
- Les classes en CP et CE1 en REP et REP+ à 12 élèves, poursuite du dédoublement pour les GS.



2° Le protocole sanitaire :

- Accueil de tous les élèves à la rentrée.
- Maintien des gestes barrières, lavage des mains.
- Port du masque pour les adultes et les élèves de +11ans quand la distanciation n'est pas possible.
- Il est recommandé que les professeurs changent de salle et non les élèves, dans la mesure du possible.
- En cas de circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique peut être remis en place pour assurer l'enseignement à distance.



3° Les tests de positionnements :

- Du 14 septembre au 2 octobre 2020 = évaluations CP et CE1
- 14 septembre 2020 = tests de positionnement en français et en mathématiques pour les élèves de 6^{ème}
<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>
- Du 18 au 29 janvier 2021 = évaluations de mi-CP
- Tests de positionnement en français et en mathématiques pour les élèves de 2^{nde}
- **Nouveau** : Un test de littéracie et numératie pour les 1^{ères} années de CAP
- Pour les autres niveaux, des outils de positionnement mis en ligne pour les professeurs qui souhaitent en faire : <https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>
- **Nouveau** : Juin 2021 = test de positionnement en anglais pour les 3èmes.

- **Nouveau** : Tous les bacheliers en 2021 auront une attestation de son niveau en langue A et B.
- Généralisation du dispositif PIX (ancien B2I) du collège au lycée avec un test de positionnement en 5^{ème}, et une certification des compétences numériques obligatoire pour les 3^{èmes} et les term.

4° Compenser les difficultés ou les lacunes :

- De la rentrée aux vacances d'automne = objectifs pédagogiques pour les élèves du primaire et du collège, afin de (re)voir les connaissances nécessairement acquises pour réussir dans le niveau scolaire.
<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>
- Sollicitation du RASED.
- Accompagnement personnalisé ou APC, et aide aux devoirs renforcés jusqu'en décembre 2020 pour tous les niveaux mais avec l'accent sur les classe charnières (CP, 6^{ème} et 2^{nde}) ou les élèves en difficultés.
- Stages de réussite pendant les vacances d'été, d'automne et de printemps.
- Utilisation aussi d'outil numérique pour aider les élèves à progresser et travailler sur leurs difficultés.
- Proposition de parcours de soutien aux élèves les plus en difficultés en 6^{ème}.
- Possibilité pour les élèves en lycée professionnel (1^{ère}, Term Pro ou 2^{ème} année de CAP) et sur décision du CA, d'avoir des périodes de formations professionnelles (PFMP) pour renouer avec les gestes pratiques dès le 7 septembre 2020.
- Du 1 au 4 septembre = journées intégration pour les élèves en 2^{nde} Pro et 1^{ère} année CAP.



6° La pédagogie :

- Pour les élèves en maternelle, un nouveau magistère pour les enseignants et deux guides qui reposent sur l'épanouissement, le bien-être et le langage.
<https://eduscol.education.fr/cid144902/guides-et-vademecum-pour-les-apprentissages-au-cp-et-au-ce1.html>
<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>
- Des ressources pédagogiques pour accompagner les enseignants, 750 cours en lignes et des guides.
- Formation continue pour les professeurs renforcée et pluriannuelle.
- 2 jours/an de formation pour les directeurs d'école.
- Renforcement de l'oralité en 3^{ème}
- Accompagnement renforcé dans les enseignements de spécialités en lycée en début d'année. Possibilité pour les équipes enseignantes de faire des évaluations.
- Mise en place du CAP en 3 ans (réforme de la voie Pro).
- Accompagnement des élèves pour trouver des stages et des contrats d'apprentissage.
- 3h/semaine d'EPS en primaire
- L'art et la culture, matières transversales dans tous les niveaux sur le temps scolaire et périscolaire.
- Le développement durable et l'écologie au cœur de l'école avec l'élection obligatoire des éco-délégués dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2.
<https://eduscol.education.fr/cid145107/les-eco-delegues.html>
- Enrichir la vie démocratique des élèves.

7° Plan de lutte contre le décrochage :

Aucun jeune ne doit rester sans affectation, notamment celui qui quitte le collège.

Mise en place d'une plateforme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs et, la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (réforme du libre choix de son avenir professionnel) avec les missions locales.



8° L'orientation :

- Elle sera réalisé par le service public d'orientation constitué par le Rectorat, la Région et les PSY-EN(CIO), les chefs d'établissements et les professeurs principaux.

- 12h en 4^{ème}
- 36h en 3^{ème}
- 54h en 2^{nde}, 1^{ère} et Term
- 265h/3ans pour les voies professionnelles

<https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>

- Valorisation et amplification de la mesure « les cordées de la réussite », dispositif pour aider les lycéens défavorisés à construire leur avenir et leurs parcours = objectif 180 000 élèves.
- Possibilité pour les élèves, jusqu'aux vacances d'automne, de se réorienter.



9° L'école inclusive :

- 4 000 postes supplémentaires créés en AESH.
- Guide ressources pour intégrer les équipes AESH <https://www.education.gouv.fr/devenir-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188>
- Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) pour accompagner les parents dans la mise en place du projet d'inclusion de leur enfant.
- Une politique de pré-affectation des AESH est encouragée.
- Le calendrier des entretiens entre l'équipe enseignante, l'AESH et la famille est établi avant de la rentrée.
- Une commission d'affectation spécifique est réunie dans chaque département pour proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap à la rentrée.
- Pour les familles, mise en œuvre d'un numéro vert, national et unique qui permet de les écouter, de les informer et de les accompagner : **0805 805 110**

10° Le plan de continuité pédagogique :

- Un plan mis en place consultable sur <https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/>
 - Protocole sanitaire.
 - Conseils et mode d'emploi du dispositif.
 - Organisation du service.
 - Outils numériques, CNED et classe virtuelle.
 - Ressources pédagogiques numériques pour les professeurs et les familles.
 - Mobilisation de tout le personnel (professeurs, médecins, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs, assistants sociaux, psychologues, AED, AESH...) pour le suivi des élèves durant cette période.